



REGLEMENT INTERIEUR JUDO CLUB DE GUICHEN

ADOPTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 18 JUIN 2011

ADMINISTRATION DU CLUB



Article 1

Ce présent règlement est en accord avec les statuts du JUDO CLUB GUICHEN et ceux de la F.F.J.D.A.

Article 2

Le COMITE DIRECTEUR conformément aux articles 6, 7 et 8 des statuts décide de la politique, de la gestion et de l'administration du club. Il en rend compte lors de l'assemblée générale annuelle.

Article 3

Le bureau applique les décisions du comité directeur et règle les affaires courantes.

Article 4

Il appartient au comité directeur de mettre en forme le règlement intérieur et de veiller à son application.

Article 5

Le comité directeur s'engage pour le club :

- à ce que les cours soient assurés et que les heures de cours soient respectées. Dans les cas très exceptionnels, des informations spécifiques seront données ;
- à ce que la prise en charge des enfants pendant le créneau horaire du cours soit assurée ;
- dans le cas de blessures légères, à assurer les soins de première urgence ;
- à prendre les mesures nécessaires en cas de blessures plus graves.

ADHÉSIONS AU CLUB

Article 6

Le montant de l'adhésion est défini en réunion du comité directeur et présenté à l'assemblée générale.

Article 7

Tout nouvel adhérent bénéficie de deux cours d'essai gratuits.

Article 8

Pour toute adhésion, l'adhérent (ou les parents) s'engage (nt) à fournir un dossier complet, avec le règlement de la cotisation en début de saison. Pièces à fournir :

- **Certificat médical** (pièces officielles avec la mention " *non contre indication à la pratique du judo en compétition* " pour benjamins,
- **Licence FFJDA** remplie et signée (pièce officielle),
- **Fiche d'inscription** du club remplie et signée,
- **Règlement intérieur** lu et approuvé par signature sur fiche d'inscription,
- **Règlement cotisation.**
- **L'autorisation parentale pour prélèvement sanguin sur mineur ou majeur protégé lors des compétitions officielles dans le but de détecter un éventuel dopage**

Article 9

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés et l'enfant ou l'adhérent ne pourra pas être accueilli au cours.

Article 10

Le règlement de la cotisation sera restitué et le dossier supprimé après les deux cours d'essai, en cas d'insatisfaction.

Article 11

Le remboursement des cotisations ne peut se faire que sur décision du bureau réuni à titre exceptionnel sur demande explicite d'un remboursement par un adhérent ou un parent d'enfant adhérent dans des cas de déménagement, d'accident ou de maladie ne permettant pas la reprise de l'activité dans la saison en cours.

Dans le cas où le remboursement est décidé, sera déduit la cotisation versée à la Fédération et le temps de participation écoulé.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES PARENTS OU ADHERENTS

Article 12

Par l'adhésion, les membres s'engagent à respecter les locaux, ainsi que le matériel éventuellement emprunté (kimonos et ceintures).

Article 13

Les adhérents et parents des enfants s'engagent à acquérir une tenue en état et adaptée.

Article 14

Les vestiaires sont des lieux communs. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel de valeur dans l'enceinte du judo club pendant les heures de cours.

Article 15

Le respect des heures d'arrivée et de départ des cours est exigé, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur et de l'existence du cours, amener et venir chercher l'enfant à l'intérieur du Dojo. En dehors des heures de cours, le club se dégage de toute responsabilité.

Article 16

Pendant les heures de cours, il est interdit :

- aux personnes étrangères aux cours de pénétrer dans le dojo (lieu de cours) ;
- de manger chewing-gum et bonbons ;
- de porter des bijoux de tout type.

L'accès sur le tatami (tapis de combat) se fait pieds nus.

Article 17

Les adhérents et parents autorisent, dans l'optique de contribuer à la promotion du judo club de Guichen, que des films et photos soient réalisés, à l'entraînement, en combat ou lors de manifestations organisées par le club, et utilisés à des fins médiatiques et pédagogiques.
